



Municipalité de  
SAINT  
FRANÇOIS  
XAVIER  
DE  
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2021-274 décrétant une dépense et un emprunt de 1 050 000\$ pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation en béton a été adopté le 17 mai 2021.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 juin 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2021-274 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 14 octobre 2021.

Sylvie Champagne  
Directrice générale secrétaire-trésorière